

Séance du Conseil général du 26 juin 2017
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidente : Mme Rose-Marie Jobin

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à ce deuxième Conseil général de l'année. Je vous salue tous cordialement : les Conseillers généraux, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux et les représentants des médias. Je vais procéder à l'appel.

Mesdames Marie-Pierre Brandon et Sophie Gillet Merialdo et Monsieur Paolo Cattoni sont excusés.

Monsieur Marcel Humair est absent.

Monsieur Nusret Berisha, Conseiller communal, est excusé. Les autres membres du Conseil communal sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 7 juin 2017
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2017
3. Communications
4. Questions orales
5. Comptes 2016
 - a) Discuter et voter les dépassements du budget 2016
 - b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2016
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 103'000.00 destiné à la réalisation d'une conduite d'eau reliant Le Bois-Français à Chez Jeune-Jean ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
7. Discuter et approuver l'octroi d'un droit de superficie au Football-Club Les Bois pour une durée de 50 ans sur le terrain communal, feuillet n° 982 et fixer la rente annuelle
8. a) Discuter et préavisier la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
9. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Comment le mandat d'élimination des déchets verts a-t-il été attribué ?

10. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Quid de la légalité du compost communal du Cerneux-de-la-Pluie

11. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Quelle eau boire ?

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : dans la publication et dans les convocations, il y avait une petite erreur de libellé. Il était inscrit au point 5 « Compte 2106 ». Il s'agit bien des comptes 2016.

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2017

Monsieur Jacques Boni : j'interviens concernant le point 8 de l'ordre du jour « subventionnement du Syndicat des chemins II ». Le procès-verbal est très bien rédigé, merci à la Secrétaire. Deux propriétaires, Rose-Marie Jobin et Christophe Cerf, ont dû quitter la salle. Le Conseil général n'a pas pris garde que Germain Jobin était aussi concerné du fait de son lien de parenté avec les nouveaux propriétaires. Ce n'est pas grave en soi, mais nous devons être attentifs au règlement du Conseil général. Ce n'est pas une demande de modification du procès-verbal, mais une remarque par rapport au fonctionnement du Conseil général.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : c'est vrai que j'avais demandé à Germain Jobin de sortir et il m'avait répondu qu'il n'était plus propriétaire.

Monsieur Jacques Boni : je me souviens de ça. Mais après, Nusret Berisha a dû sortir à cause de son lien de parenté pour une naturalisation, il faut qu'on procède pour tout le monde de la même façon.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : on prend note de cette remarque et on vérifiera à l'avenir.

Personne ne souhaite encore prendre la parole.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je remercie Marlyse qui a rédigé le procès-verbal.

3. Communications

Conseil général

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin :

Rapport 2015 : pour celles et ceux que cela intéresse, j'ai le rapport sur les finances communales 2015. Il est à votre disposition. Je l'ai ici. Vous pouvez le prendre et, après l'avoir consulté, il faudra le ramener au bureau communal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Démission : en date du 31 mai dernier, j'ai écrit une lettre au Conseil communal, je vous en lis la teneur : « *Madame le Maire, Messieurs les Conseillers, par cette lettre, je vous fais part de ma volonté de démissionner du Conseil général pour le 30 juin 2017. Je motive ma décision par le fait que, suite à la réorganisation de l'exploitation familiale, je vais changer de domicile durant l'été et m'établir dans une commune voisine. Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite, ainsi qu'à mes collègues du Conseil général, une agréable*

fin de législature. ». Concernant le déroulement des prochaines séances de l'année, cela va se passer de la manière suivante : Vincent Berger, Vice-président, présidera la prochaine séance. S'il devait y avoir d'autres séances, vous devriez alors nommer un nouveau Président ou une nouvelle Présidente.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Conseil communal : Monsieur René Pointet a été nommé tacitement par cinq membres du PCSI en remplacement de Madame Nancy Braendle. Il est entré en fonction le 24 avril et reprend le dicastère Promotion économique – Urbanisme – Tourisme. Le poste occupé par Monsieur Johnny Combremont reste vacant en ce moment.

Poste : l'Association des Maires des Franches-Montagnes a adressé un courrier aux élus fédéraux au sujet de la problématique de La Poste sur la fermeture des offices postaux dans les régions périphériques pour qu'ils interviennent sous la Coupole. D'autre part, l'Association jurassienne des communes a reçu une délégation de La Poste. La Poste souligne que les personnes vont de moins en moins au guichet, font leurs paiements par Internet, etc. et que le processus est irréversible. Le Gouvernement est également en tractation avec La Poste pour la sauvegarde des emplois et la distribution du courrier dans les localités éloignées. Le courrier du 6 juin nous communique que la Commune des Bois fait partie des filiales qui seront évaluées au cas par cas, alors que Le Noirmont est défini comme filiale traditionnelle et La Poste garantit son maintien jusqu'en 2020. Le responsable du secteur de vente nous contactera en temps utile à ce sujet.

Ecole secondaire Le Noirmont : la deuxième étape des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment commence ces prochains jours et devrait se terminer dès la reprise de l'année scolaire en août. Une inauguration est prévue le 30 septembre et, à cet effet, les membres du Conseil général recevront une invitation. La population sera également invitée et informée par un tous-ménages de cette manifestation.

Matériel informatique : les ordinateurs ont été changé à l'administration communale et les tableaux interactifs seront opérationnels à l'école dès la rentrée scolaire.

Terrain à bâtir : le feuillet n° 1185 de Derrière la Bâme est en passe d'être vendu, la signature de vente aura lieu dans une semaine.

Secteur de l'Orée : nous avons régulièrement des demandes d'entreprises intéressées mais aucun projet n'a abouti pour le moment. De ce fait, nous n'allons pas racheter le terrain vendu à Aerowatch du moment que cette parcelle n'est pas sollicitée par d'autres acheteurs. Le droit de réméré avec la société Aerowatch est inscrit au Registre foncier durant cinq ans. Dès lors, l'application de ce droit peut être demandée durant toute cette période.

Réseau d'eau : le remplacement de la conduite d'eau « Le Peu-Claude – Le Boéchet – La Combatte du Pas » à l'étude depuis fin 2015 sera mis en dépôt public puis présenté au Conseil général, les réponses pour les subventions cantonales et de l'ECA nous étant parvenues ces dernières semaines (47 % Canton + 10 % ECA). Le bouclage « La Pâturage – Chez Chailat » n'est pas retenu, le Conseil communal y renonce. Je passe la parole à Monsieur Urs Moser pour la présentation du dossier de l'Espace communal.

Monsieur Urs Moser :

Espace communal : la phrase suivante résume l'essentiel : cette fois nous y sommes, les choses concrètes ont débuté ce lundi 26 juin !

➤ **Retour sur la votation du 21 mai 2017 :**

Deux faits marquants sont à relever : tout d'abord, on est très satisfaits du taux de participation de 57 % et aussi de la décision claire donnée avec presque deux tiers d'avis

favorables. En amont, les derniers jours avant la votation, il y a eu quelques incertitudes qui ont été soulevées. Aujourd'hui, on peut les qualifier avec les quatre points suivants : les rumeurs d'annulation du vote n'étaient pas fondées. Elles étaient surtout liées à des interrogations quant au financement. Toutes les informations chiffrées qu'on avait mises dans le message aux ayants droit au vote ont été confirmées et elles ne sont pas erronées. Un plan financier sur cinq ans a été discuté avec le Délégué aux affaires communales et est en passe d'être approuvé par le Canton. L'information essentielle est que ce qu'on avait dit est maintenu : la quotité d'impôts sera augmentée d'au maximum un dixième. Ce chiffre est aussi avéré, prouvé, chiffres à l'appui. Il n'y a pas eu d'opposition au permis durant le délai légal. Il n'y a pas eu non plus de recours contre le résultat du vote. Au vu de la clarté des chiffres, cela aurait certainement été une opération périlleuse. Le résultat est donc également validé. Durant ces dernières semaines, on a présenté deux demandes de début anticipé des travaux, d'une part auprès du Service de l'enseignement et, d'autre part, auprès de la Section des permis de construire. Les deux autorisations pour débiter les travaux aujourd'hui nous sont parvenues. Concernant cette votation, je vous adresse à tous un grand merci pour votre soutien, votre travail de persuasion et la confiance exprimée vis-à-vis des autorités qui ont porté le dossier. Ce merci s'adresse évidemment à vous, membres du Conseil général, puisque vous avez pris des décisions très claires, vous avez donné des signaux clairs. Les partis ont joué le jeu, les sociétés également ont joué le jeu et se sont mobilisées et merci bien sûr à la population qui a assuré le résultat. Merci à tous.

➤ **Calendrier et suite des opérations**

On est à la fin du deuxième trimestre 2017. Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas eu d'opposition et les travaux ont pu débiter aujourd'hui. On tient donc le rythme du programme des travaux.

➤ **Mesures transitoires**

Il y a un peu de chamboulements évidemment vu qu'il y a une infrastructure qui disparaît. Les sociétés ont joué le jeu et ont trié leur matériel, ont évacué ce qui était pour les déchets, ont déplacé le matériel qu'elles gardent et qui reviendra dans le lieu de stockage de la nouvelle halle. Finalement, on a choisi de stocker ce matériel à l'abri de protection civile : il y a de l'espace, la température est constante, il n'y a pas d'humidité. Il n'y a donc aucun souci, même pour les instruments, les uniformes et toutes les autres sortes de matériaux. On a aussi prévu un tout petit stockage de matériel juste derrière la porte de la salle polyvalente qui concerne l'école, la fanfare et la gymnastique pour que, quand ils utilisent cette salle, ils ne doivent pas aller chercher chaque fois les lutrins ou le petit matériel de gymnastique à l'abri de protection civile. Pour les activités des sociétés et de l'école, il y a la salle polyvalente de la Fondation Gentit pour les petits groupes. On a également un terrain qui se trouve derrière les immeubles Progressia. On est aussi en tractations avec La Ferrière pour l'utilisation de la halle de gymnastique. L'école des Bois a trouvé des plages horaires où elle peut accéder au bâtiment et a fait les programmes en conséquence. Pour ce qui est de l'accès à l'école depuis la Rue du Doubs, cela reste en fonction. On va simplement redimensionner la largeur pour que les enfants puissent continuer avec l'habitude qu'ils ont prise. C'est quelque chose qui fonctionne bien. L'accès au chantier se fera quand même aussi depuis la Rue du Doubs. A cet effet, le carrefour reste sécurisé par la personne qui fait cela depuis plusieurs années maintenant. Elle a un tel feeling avec les enfants qu'elle les connaît tous par leur prénom, elle assume très bien sa fonction et va donc rester pendant la durée du chantier pour éviter les mauvaises surprises. On doit encore fixer jusqu'à la rentrée le parcours du bus scolaire qui va rester dans les parages de la Rue du Doubs. On doit trouver

une solution pour que l'arrêt du bus et l'accès au chantier puissent cohabiter. Durant la démolition, l'accès se fera par la Rue des Trois Sapins – La Tâchère pour les entreprises.

➤ Appels d'offres et adjudications

On est sur le marché public, il y a certaines contraintes auxquelles on ne peut pas déroger. On a une catégorie avec la procédure ouverte pour les grands montants. C'est le cas par exemple pour le lot bois et le lot fenêtres. C'est publié sur une plateforme, il n'y a pas de communication. On peut juste suivre qui a téléchargé le dossier. Quand on a les offres, on ne peut rien négocier. On compare, c'est un choix multicritères. Après, on a la catégorie sur invitation. C'est moins contraignant et ça concerne par exemple le lot désamiantage-démolition. Là aussi, une fois que les offres sont là, qu'on les a analysées, il n'y a pas de négociation. Après, pour les plus petits montants, on a des postes où on peut utiliser la procédure de gré à gré. C'est le cas pour l'ascenseur par exemple. On a évidemment déjà pris de l'avance et on a adjudgé certains travaux. Le lot bois a été attribué à Oppliger Bois à Saint-Imier. La démolition-désamiantage a été adjudgée à vonArx à Peseux. Le problème pour ce poste c'est qu'il faut une entreprise spécialisée à cause du désamiantage. Il y a beaucoup de contraintes et il faut des permis spéciaux. Pour l'ascenseur, on est dans une spécialisation particulière et les travaux ont été attribués à BACO SA à Steffisburg. Ils ont également une filiale à Villars-Sainte-Croix. Le choix s'est porté sur cette entreprise parce que le modèle d'ascenseur qu'elle nous propose peut être installé sans devoir creuser la dalle existante qui avait déjà été coulée en 2014. Actuellement, il y a des soumissions en cours pour les fenêtres et portes. Les offres ont été ouvertes et analysées et sont prêtes à être adjudgées. Les soumissions pour l'étanchéité du toit seront ouvertes le 3 juillet et celles pour les faux-plafonds sont en cours. Tout s'enchaîne à un rythme soutenu. Les mandataires tirent un peu la langue, mais tout le monde joue le jeu. On garde cet état d'esprit avec un objectif commun. Je vous remercie de votre attention.

4. Questions orales

1) Madame Charline Cattin : suite au vote favorable au projet Espace communal, le PCSI ressent le besoin d'élaborer et de présenter une planification financière des investissements. En effet, il semblerait que l'état d'endettement de la commune ne permettrait plus d'investissements. Bien que non fondé, nous avons également pu lire dans la presse que la quotité d'impôts pourrait augmenter. A contrario, cela fait maintenant plusieurs années que le Conseil communal, suite à l'excédent de produits lors du bouclement des comptes, fait une provision conséquente pour le financement des investissements. Qu'en est-il vraiment ? A combien se chiffrent les provisions ? Une planification financière sera-t-elle présentée avec le budget 2018 au Conseil général ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : concernant la planification financière, l'article 22 du décret concernant l'administration financière des communes cite : « *Le Conseil communal établit un plan financier valable pour cinq ans et revu tous les deux ans. Il comprend une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement, une synthèse des investissements, une estimation des besoins financiers découlant des deux premiers points, les possibilités de financement, une vue d'ensemble de l'évolution et de l'endettement.* ». Si le principe de la planification est bien inscrit dans le décret sur l'administration financière des communes, le Canton n'a fourni aucun moyen type aux communes, ni donné de formation spécifique aux caissiers communaux sur la manière de répondre à cette disposition. Le Service des communes a confirmé ces informations. Aux Bois, le Caissier établit depuis de nombreuses années une planification financière sur la base

d'un fichier de type Excel. Il avait réalisé ce travail dans le Canton de Berne. La planification financière établie par le Caissier est remise à jour toutes les années, contrairement à ce qu'impose le décret sur l'administration financière des communes qui demande une actualisation tous les deux ans et soumise à la Commission financière avant l'examen du budget. Le Conseil communal en prend également connaissance avec des explications. Pour conclure, le plan financier est un instrument de travail destiné à l'exécutif communal. D'après les renseignements donnés par le Service des communes, il n'entre pas dans les compétences du Conseil général de le discuter. Suite aux allégations faites lors de la votation sur l'Espace communal concernant la quotité d'impôts, le Caissier a pris énormément de temps pour revoir sa planification financière. Nous avons reçu Monsieur Schneider du Service des communes, on lui a présenté cette planification sur cinq ans. Il a dit que ce plan financier était correct et nous attendons l'accord du Canton. Concernant les provisions, ça figurait dans le message remis à la population. Il faut juste ajouter les Fr. 900'000.00 qu'on va voter après vu qu'on n'avait pas encore les chiffres pour 2016.

Monsieur Urs Moser : avant le résultat de 2016, il y avait une provision de Fr. 726'000.00, à laquelle s'ajoutent les Fr. 900'000.00 de ce soir pour 2016.

Madame Charline Cattin : je suis satisfaite.

2) Madame Sabine Clémence : une fois encore, allez-vous dire... ma question porte sur la zone industrielle de l'Orée, oui mais je ne pouvais rester sans intervenir à la nouvelle qui m'a été posée. Du terrain de l'Orée aurait été proposé à vendre sous « conditions ». ...sous conditions ???, je ne pouvais pas l'imaginer, ni l'entendre ainsi et je me suis renseignée. Un artisan du village qui souhaitait acheter un terrain à proximité de son entreprise s'est d'abord vu proposer un échange avec une parcelle qu'il dispose mais qui n'est pas située idéalement pour son projet d'agrandissement. Le Conseil communal finalement lui accorde le terrain souhaité, mais avec la condition voulue, qui devra figurer et noter dans l'acte de vente notarié, soit... occuper au préalable la parcelle dont il est actuellement propriétaire, par une construction. Alors oui, l'occupation du terrain à l'intérieur du patrimoine bâti doit se faire, mais en y mettant des conditions ou du bon sens ? Une construction à l'intérieur d'une zone de villas, peut-elle convenir à une activité bruyante ? Et à quel prix ? Le Conseil communal se doit d'encourager les artisans du village sans brader le terrain mais, un prix augmenté de Fr. 20.00, par rapport à une précédente vente, est-ce bien encourageant pour un artisan qui a besoin d'une telle surface ? Alors oui... ça méritait encore une fois une question orale. Le Conseil communal ou plutôt la Commission de promotion économique a-t-elle des projets ? Où va-t-on avec l'Orée ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : début 2016, Monsieur Isler a manifesté un intérêt pour l'achat d'une parcelle située à l'est du garage n° 1095 d'environ 1'500 m². Nous l'avons reçu le 11 avril 2016. Voici le résumé de l'entretien. « *En début de séance, Monsieur Isler Didier est reçu par le Conseil communal à propos de son projet de construction d'un atelier de mécanique automobile sur la parcelle n° 1095. Après les salutations d'usage, Monsieur Isler est informé que le Conseil communal souhaiterait pouvoir procéder à un échange de terrain avec la parcelle n° 833 (au-dessus de la route) que possède Monsieur Isler en zone à bâtir. Il possède également la parcelle n° 859 qui jouxte son garage. Ce souhait est motivé par le fait que le Service du développement territorial nous demande en premier lieu de construire sur les parcelles disponibles et densifier le bâti. Les parcelles vides dans les localités devront être construites. Monsieur Isler souligne qu'il a un projet de construction sur la parcelle n° 833. Aussi, il ne peut pas accéder à la demande de la commune. Ensuite, pour la surface de terrain du feuillet n° 1095 que Monsieur Isler souhaite acquérir, le prix fixé par le Conseil communal est de Fr. 75.00/m² car il n'y aura pas d'emploi*

supplémentaire. Le Conseil communal a la compétence de négocier le prix par rapport au nombre d'emplois créés. Il s'agissait d'agrandir son atelier. Le Conseil général a donné au Conseil communal la compétence de fixer le prix. Monsieur Isler estime que ce prix est surfait. Il s'attendait à un prix de Fr. 60.00 et Fr. 65.00 par mètre carré comme cela lui avait été offert il y a quelques années. Notre offre était valable durant deux mois. ». Actuellement, Monsieur Isler a demandé un permis pour cinq garages sur la parcelle n° 859 à côté de son garage. Le permis a été délivré le 8 mai.

Madame Sabine Clémence : je suis moyennement satisfaite, je ne sais pas ce que va devenir l'Orée.

5. Comptes 2016

- a) Discuter et voter les dépassements du budget 2016
- b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2016

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget 2016, accepté par le Conseil général le 7 décembre 2015, prévoyait un excédent de produits de Fr. 10'940.00. Au bouclage de l'exercice 2016, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 911'421.11. Devant cette situation et en prévision des importants investissements qui sont en cours, comme la construction de l'Espace communal et les travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2, le Conseil communal a constitué une provision de Fr. 900'000.00. Suite à cette opération, le résultat du compte d'administration présente un excédent de revenus de Fr. 11'421.11. Le Conseil communal vous recommande d'entrer en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2016

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : concernant les dépassements, vous avez reçu les informations. Je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Monsieur Robert Claude : ma question porte sur l'information relative au traitement des eaux usées. On voit qu'au 31.12.2016, il y a Fr. 265'268.35 dans le fonds STEP, alors qu'il y avait Fr. 99'910.13 au 31.12.2015, ce qui fait une augmentation de Fr. 165'358.22, alors que le compte présente un excédent de produits de Fr. 79'524.80. Je ne comprends pas ces chiffres. Je ne sais pas si c'est une faute de frappe.

Monsieur Claude Gagnebin : non, ce n'est pas une faute de frappe. Simplement, dans la comptabilité, vous avez des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement. Or, il s'est avéré qu'avec l'encaissement des taxes de raccordement qui sont comptabilisées dans le compte des investissements, je n'avais plus de patrimoine administratif à amortir sur ce compte avec les recettes complémentaires. Il y a donc un montant de Fr. 85'000.00 qui a été viré directement à la fortune du compte STEP depuis le compte des investissements. Il y avait aussi une somme de Fr. 100'000.00 qui avait été prêtée par la comptabilité communale au fonds de l'épuration des eaux. Avec l'encaissement et le fait de résorber les excédents de charges, on a pu rembourser cette somme, mais cette somme était comptabilisée dans la fortune du fonds STEP. C'est une particularité comptable de l'Etat jurassien qui nous oblige à avoir l'équivalent des avances au financement. C'est un artifice comptable que j'ai de la

peine à expliquer et qui sera supprimé. C'est la raison pour laquelle il y a cette différence de montant qui peut vous choquer.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2016

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on va prendre les comptes chapitre par chapitre et vous pourrez poser vos questions.

Les chapitres qui soulèvent des questions sont les suivants :

CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

Compte n° 620.319.03-Actions de fruits à prix réduit

Monsieur Germain Jobin : la Commune s'occupe de l'achat et de la vente des fruits et on ne devrait plus mettre « à prix réduit ». On devrait juste mettre « Actions de fruits » ou bien « vente de fruits ». La Commune ne participe pas comme avant avec la Régie des alcools au subventionnement des fruits. La Commune organise l'achat et la vente, c'est tout, sans aucun bénéfice et sans aucune perte. On pourrait donc mettre achat et vente de fruits si c'est possible.

Monsieur Claude Gagnebin : pour moi, il n'y a pas de problème. Simplement, je ne sais pas si le prix des cerises est le même dans les grandes surfaces que celui pratiqué à la Commune, mais on peut très bien changer le libellé.

Monsieur Germain Jobin : en général, on fait une opération blanche.

Monsieur Claude Gagnebin : on fait toujours une opération blanche. Les petites différences proviennent des haras qu'on reçoit et qu'on doit redonner. On ne prend pas un centime sur la vente des fruits.

BILAN

Madame Charline Cattin : j'ai une question sur le bilan. On parle de la dette communale qui s'élève à Fr. 8'860'293.63 au 31.12.2016, soit Fr. 7'280.45 par habitant. Est-ce qu'il s'agit de l'endettement réel ? Est-ce que ça couvre aussi les liquidités ?

Monsieur Claude Gagnebin : la dette qui est mentionnée dans le rapport préliminaire, c'est la dette qui figure dans les dettes à court terme et à long terme. Les engagements courants, ce sont des écritures transitoires. C'est clair que si on tient compte des liquidités qu'on a à disposition, la dette est beaucoup plus petite. On a des liquidités qui représentent plusieurs millions de francs. Là, je ne fais qu'appliquer les directives que je reçois pour faire mon rapport préliminaire. C'est comme ça qu'on doit le faire.

Madame Charline Cattin : et ces liquidités, elles apparaissent où ?

Monsieur Claude Gagnebin : dans les disponibilités de l'actif, on a des disponibilités pour Fr. 2'475'412.29.

Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur Vincent Berger : les comptes 2016, bouclés au 31.12.2016, ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2016 tout en donnant décharge.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 103'000.00 destiné à la réalisation d'une conduite d'eau reliant Le Bois-Français à Chez Jeune-Jean ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je demande à Messieurs Cyril Jeanbourquin et Robert Claude de bien vouloir quitter la salle puisqu'ils sont directement concernés par ce point de l'ordre du jour.

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Baume : suite à la construction d'un poulailler, l'exploitant de la ferme Chez Jeune-Jean s'est retrouvé dans l'obligation de disposer d'une borne d'hydrante. Cette exploitation est actuellement alimentée par une conduite de 60 mm depuis Le Boéchet, diamètre insuffisant pour la pose d'une hydrante. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Edwin Bischof : ce poulailler est déjà construit. Normalement, ce sont des choses qu'on doit vérifier, si on peut payer ça ou pas, avant le permis de construire. C'est une obligation qui doit figurer dans le permis. C'est un peu bizarre qu'on regarde ça après la construction.

Monsieur Christophe Baume : en effet, les conditions figurent dans le permis de construire. Il y a deux possibilités, créer une réserve soi-même ou disposer d'une borne d'hydrante. En effet, Monsieur Cyril Jeanbourquin le reconnaît, il a oublié cette disposition lors de l'étude de son projet. Il a donc présenté une demande au Conseil communal pour la proposition qu'on vous fait ce soir.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 103'000.00 destiné à la réalisation d'une conduite d'eau reliant Le Bois-Français à Chez Jeune-Jean ainsi que son financement

Débat de fond.

Monsieur Christophe Baume : il est ainsi proposé de procéder à l'extension du réseau d'eau depuis Le Bois-Français jusqu'à Chez Jeune-Jean. La distance est en effet plus courte que par Le Boéchet. La création de ce nouveau tronçon en diamètre 125 mm nous sera d'autre part très utile lors de travaux ou fuites dans le secteur du Boéchet, en particulier dans le cadre d'un projet actuellement à l'étude pour le remplacement de la conduite d'alimentation entre le réservoir du Peu-Claude et celui du Boéchet. Ces travaux nécessitent entre autre le rachat par la Commune de la conduite d'eau que Monsieur Robert Claude avait construite à ses frais lors de la reconstruction de sa ferme. Le financement de ce crédit sera assuré par le fonds des eaux. Le Conseil communal vous propose l'acceptation de ce crédit.

Monsieur Jacques Boni : on voit qu'on doit racheter pour Fr. 20'000.00 la conduite d'eau de Monsieur Robert Claude. A l'époque, est-ce que Monsieur Robert Claude a touché des subventions ? Est-ce que c'est lui qui a tout payé ? Est-ce qu'il n'y a pas deux poids deux mesures ? On a fait payer sa conduite d'eau à cet agriculteur à l'époque et maintenant, suite à la construction de ce poulailler, c'est nous qui payons. Je ne sais pas quelle politique on a par rapport à ça. Il y a d'autres personnes qui ont dû payer leur raccordement.

Monsieur Christophe Baume : en effet, à l'époque, je ne sais pas pour quelle raison, le Conseil communal n'entrait pas en matière pour la distribution d'eau lors de construction de fermes à l'extérieur du village. Cela fait maintenant plusieurs années qu'on a alimenté certaines fermes. Le Conseil communal s'est donc vu dans l'obligation d'avoir une ligne de conduite, justement, puisque plusieurs fermes ont été alimentées en eau potable, avec des diamètres qui permettaient d'avoir des réductions de primes au niveau de l'ECA. Pour tenir cette ligne de conduite, nous sommes obligés de suivre ce qui s'est fait. Pour alimenter d'autres fermes, on a dû racheter des conduites. Maintenant, on est partis sur ce principe, c'est-à-dire que dès qu'il y a une demande et qu'on doit reprendre ces conduites, on les rachète. On ne va pas toutes les racheter du jour au lendemain, c'est seulement s'il y a une intervention.

Monsieur Jacques Boni : vous rachetez toute la conduite ?

Monsieur Christophe Baume : non, seulement jusqu'à la borne d'hydrante. Tout ce qui est raccordement, c'est du privé.

Monsieur Jacques Boni : et par rapport au prix ?

Monsieur Christophe Baume : on a fixé le même prix que les années antérieures. On a pris un prix de base.

Monsieur Jacky Epitoux : avec la halle de gymnastique, le projet qu'on avait présenté avant, il y avait des vices comparé à l'octroi du permis. Il y avait plein de vices où on n'était pas dans les normes. On s'est insurgés là contre. Ici, j'imagine qu'il y a eu une demande de permis également pour ce projet. On constate aussi que finalement le projet se réalise, on obtient l'octroi du permis de la part du Canton et on se rend compte qu'il y a également un vice de forme dans la normalisation du diamètre de la conduite d'eau. Comment nous, la Commune, qui sommes quand même relativement amateurs sur le sujet par rapport aux architectes ou au Canton, comment pouvons-nous nous prémunir contre ce genre de vices de forme ? Comment Cyril aurait pu savoir qu'il fallait telle ou telle conduite ?

Monsieur Christophe Baume : en l'occurrence, c'est vraiment du ressort privé. La raison de pouvoir alimenter le hameau du Boéchet par un bouclage, surtout lors du remplacement de cette fameuse conduite, nous permettra de repousser un nouveau tuyau dedans et on pourra quand même toujours alimenter Le Boéchet, il n'y aura pas de coupure d'eau ou de conduite provisoire. C'est un élément fort pour qu'on intervienne. Après, la question ressort vraiment du privé. Monsieur Jeanbourquin aurait dû mieux lire son permis de construire.

Monsieur Jacky Epitoux : mais le permis a été accordé ?

Monsieur Christophe Baume : oui, avec une remarque concernant la conduite.

Au vote, le point 6 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Monsieur Christophe Baume : je n'ai rien à ajouter.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

Messieurs Cyril Jeanbourquin et Robert Claude réintègrent la salle.

7. Discuter et approuver l'octroi d'un droit de superficie au Football-Club Les Bois pour une durée de 50 ans sur le terrain communal, feuillet n° 982 et fixer la rente annuelle

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Football-Club a loué depuis fin 2014 le terrain attenant situé à côté de son terrain actuel. Le Conseil communal a contracté avec la société un bail de 35 ans avec une location de Fr. 500.00 par an. Etant donné que la société veut investir et aménager ce nouveau terrain de sport, un prêt bancaire ne peut être garanti que par une cédula hypothécaire sur une durée de 50 ans. Il sera grevé d'un droit de superficie. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour réaliser son projet estimé à Fr. 230'000.00 et obtenir ce prêt bancaire, le contrat de location n'est pas suffisant. L'immeuble, qui reste propriété de la Commune, doit être grevé d'un droit de superficie. C'est de la compétence du Conseil général de décider.

Monsieur Jacques Boni : pour commencer, félicitations au Foot pour son 55^{ème} anniversaire. Je suis pour ce droit de superficie car le Foot des Bois est presque d'utilité publique. Mais, hier, je me suis rendu sur les lieux et j'ai été surpris par les détritrus (gobelets, bouteilles, plastiques, verre, etc.) qui jonchaient ce nouveau terrain. Est-ce que les responsables du Foot ne devraient pas mettre à disposition plus de poubelles ?

Monsieur Jacky Epitoux : j'ai fait le tour du terrain et j'ai rempli un sac d'immondices de 110 litres après le tournoi à six pour préserver également le terrain de notre voisin, Christophe Cerf. Effectivement, il y a un manque d'organisation lors de ce genre de manifestations, de mise à disposition de poubelles. Il y a eu beaucoup de vent, il y a donc aussi beaucoup de déchets qui se sont déplacés. C'est effectivement un réel problème. Je pense que le Foot devrait remédier à ça. Merci d'ailleurs à Christophe pour son indulgence.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : est-ce que vous souhaitez que le Conseil communal envoie une lettre à cet effet au Foot ?

Monsieur Jacques Boni : oui, on pourrait leur dire que, quand ils font une manifestation, ils devraient aller ramasser les déchets qui traînent le lundi ou le mardi.

Monsieur Martial Farine : il y a un bail dans ce genre de situation ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : oui.

Monsieur Martial Farine : alors on peut mettre ces conditions dans le bail.

Monsieur Claude Gagnebin : un droit de superficie, c'est un acte notarié qui donne la propriété d'utiliser le terrain comme il l'entend. La remarque de Monsieur Boni est certainement justifiée, mais je ne pense pas qu'on puisse la mentionner dans le droit de superficie. Par contre, on peut intervenir de la part du Conseil communal pour sensibiliser le comité du Football sur le mot de littering, qu'on emploie à tort et à travers maintenant, mais qui est totalement justifié.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : on laissera le Conseil communal écrire au Football Club. Etes-vous d'accord de fixer la rente annuelle proposée à Fr. 500.00 ?

Madame Sabine Clémence : les Fr. 500.00 qui sont versés pour encourager la société disparaissent donc ? Rien d'autre ne leur est offert ?

Monsieur Claude Gagnebin : on soutient plusieurs sociétés du village et ce de manière différente. En l'occurrence, le Football jusqu'à présent ne recevait rien. Si je me souviens

bien, la raison de votre présence ici au Conseil général est due au fait que le Football avait reçu une contribution communale de Fr. 50'000.00 grâce à une grande affluence à l'assemblée communale de ses membres alors que la Commune n'avait pas d'argent. Jusqu'à présent, le Football ne recevait pas de contribution communale. Suite à la demande du Football, afin que les choses soient claires, on a demandé une location et, contre cette location, le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences, a fixé un soutien au Football Club de Fr. 500.00 par année. Maintenant, si le Conseil général souhaite être plus généreux avec le Football Club, rien ne l'empêche lors de l'examen du budget de proposer une contribution de Fr. 750.00, voire Fr. 1'000.00. Pour moi, ce n'est pas un problème, ce n'est pas moi qui gère cette chose-là. C'est vous qui avez la possibilité de décider de la générosité dont vous voulez faire preuve envers les sociétés. A titre d'information, la Fanfare reçoit Fr. 1'000.00 par année, le Chœur-Mixte reçoit Fr. 500.00 par année. D'autres sociétés reçoivent des contributions ponctuelles comme Baitchai. Maintenant, le Football-Club reçoit aussi Fr. 500.00 par année. La société de gymnastique reçoit aussi du matériel de gymnastique ou partage son matériel avec la Commune. Ce sont des arrangements qui ont été conclus par le passé qui perdurent actuellement. On peut aussi dire que l'utilisation de la halle de gymnastique, au prix où est facturée la location, c'est déjà une subvention dans un certain sens.

Monsieur Jacky Epitoux : le Football-Club n'est pas demandeur de complément de subvention ou quoi que ce soit. Aujourd'hui, le Football-Club tourne par lui-même et se contenterait de cette subvention de Fr. 500.00 qui correspond à la location. Pour revenir sur les Fr. 50'000.00, le Football-Club a construit et bénéficie de la propriété de ses infrastructures contrairement à quasiment tous les clubs de football de Suisse qui bénéficient d'infrastructures communales. A l'époque, le Football-Club avait demandé une subvention de Fr. 50'000.00 pour pouvoir créer des vestiaires et des douches au terrain de football, alors qu'on utilisait auparavant les vestiaires et les douches de la halle de gymnastique. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de demande particulière, à part l'utilisation de ce terrain pendant 50 ans aux conditions proposées dans le rapport.

Au vote, le point 7 est accepté à l'unanimité.

8. a) Discuter et préavisier la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil général a approuvé le 8 décembre 2014 et par votation populaire le 8 mars 2015 le règlement du nouveau Syndicat des communes des Franches-Montagnes. Il s'agit de la fusion de l'Association des Maires des Franches-Montagnes et du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes. Lors de nos séances, nous avons toujours deux ordres du jour : un pour l'Association des Maires et un pour le Syndicat avec des comptes différents. Toutes les communes ont accepté ce règlement et le Gouvernement l'a approuvé le 14 mars 2017 avec la création de cette nouvelle entité qui s'appelle le Syndicat des communes des Franches-Montagnes. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

a) Discuter et préavisier la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le règlement de l'Association des Maires a été dissout au mois de mai par l'Assemblée des Maires, mais celui du Syndicat ne peut pas être dissout par l'Assemblée du Syndicat, il doit l'être par les Assemblées communales et par le Conseil général et par votation populaire aux Bois. Afin que cette nouvelle entité puisse rapidement fonctionner, notamment pour le dossier lié aux déchets, le Conseil communal vous recommande de préavisier favorablement cette dissolution qui aura lieu au 31 décembre 2017.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, le point 8 a) est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le message sera identique à celui que vous avez reçu dans l'ordre du jour. Il faut juste ajouter la date de la dissolution qui est le 31 décembre 2017, soit « avec effet au 31 décembre 2017 ».

Au vote, le message précité est accepté à l'unanimité.

9. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Comment le mandat d'élimination des déchets verts a-t-il été attribué ?

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je passe la parole à Monsieur Martial Farine afin qu'il développe son interpellation.

Monsieur Martial Farine : je n'ai rien à ajouter à ce qui figure dans le rapport, je pense que les questions posées sont suffisamment claires.

Monsieur Urs Moser : rapport du Conseil communal concernant l'interpellation no 1 déposée le 27 mars 2017 par le groupe PS/Verts en rapport avec les déchets verts. L'introduction est également valable pour le point 10 de l'ordre du jour. Le Conseil communal a pris connaissance des deux interpellations. Dans ses réponses, il s'efforce à répondre aux questions explicitement posées mais également à apporter quelques précisions quant aux faits évoqués et le contexte des décisions prises par le Conseil communal. Je ne vais pas relire l'intitulé de l'interpellation puisque vous avez le texte avec l'ordre du jour. Par contre, pour structurer un peu, je me permets de répéter succinctement les sept questions que nous avons identifiées dans ce texte.

Questions posées :

1. Sur quelle base de prix proposé par le mandataire actuel a-t-il été calculé ?
2. Quel est le prix actuel du m³ ou de la tonne de déchets verts ?
3. Quel est en détail le prix des diverses prestations de l'élimination et du traitement des déchets ?
4. S'agit-il d'un calcul précis ou simplement de quelques francs de moins que l'ancien prestataire.
5. En comparaison, quelles étaient les prestations offertes par l'ancien mandataire ?

6. La baisse de prix a-t-elle été répercutée sur la taxe déchets verts.
7. Pour quelle raison le Conseil communal n'a-t-il pas jugé utile de faire discuter ce point en commission ? Et d'en informer le Conseil général ?

Je vais répondre aux questions les unes après les autres de la façon suivante :

Réponses aux sept questions :

1. Bases de décision : le coût de la prestation n'est qu'un parmi plusieurs critères pris en considération pour le changement opéré et l'adjudication du mandat.
2. Base du contrat : enlèvement des déchets verts à Fr. 200.00 la tonne.
3. Détail des prestations et coûts : le forfait à la tonne couvre l'ensemble des prestations ramassage, enlèvement, entreposage, traitement et élimination des déchets verts.
4. Bases : l'offre a été comparée aux coûts de l'ancienne solution et jugée concurrentielle.
5. Prestations de l'ancien mandataire : les prestations étaient les mêmes, mais le mode de calcul était différent : le ramassage et la prise en charge (Fr. 120.00/tonne) plus le transport. Le coût effectif à la tonne s'élevait ainsi à Fr. 220.00 en 2013 et à Fr. 210.00 en 2014 avec une perspective d'augmentation du transport pour 2015.
6. Taxes : jusqu'en 2014, aucune taxe spécifique pour les déchets verts n'était prélevée. Avec l'approbation du nouveau règlement sur les déchets le 3 novembre 2014, le Conseil général a approuvé une modification de l'art. 17, alinéa 2, donnant au Conseil communal la compétence de prélever une taxe pour les déchets verts. L'objectif visé était de faire payer l'enlèvement des déchets verts à ceux qui les produisent, selon le principe du pollueur-payeur. S'agissant d'une nouvelle taxe, aucune baisse n'en résulte donc.
7. A) Prise de décision : fin 2014, le Copil déchets du Syndicat de Gestion des biens des communes des Franches-Montagnes avait fait un appel d'offres pour l'élimination des déchets verts pour toutes les Franches-Montagnes. Ce Copil a ensuite renoncé à cet ambitieux projet. Monsieur Christophe Baume avait participé à cette procédure et, après l'échec du projet, il a fait parvenir sa soumission à la Commune des Bois. A cette époque, la Commune était en délicatesse avec l'ancien prestataire en raison de l'annonce d'une augmentation du prix de transport. Avec cette perspective, le Conseil communal a résilié ses rapports avec le transporteur, pris en compte l'offre susmentionnée et adjugé le mandat à Monsieur Christophe Baume lors de sa séance du 15 décembre 2014, lors de laquelle l'intéressé s'est évidemment récusé. L'organisation des Services communaux est de la compétence de l'exécutif. La réorganisation de l'enlèvement des déchets verts est une prestation existante et une dépense approuvée. Le montant figure dans la catégorie « procédure de gré à gré » selon la loi sur les marchés publics.
B) Conséquences et information : le choix d'un prestataire local contribue, d'une part, à réduire la pollution due au transport et, d'autre part, cela permet aux personnes intéressées de se procurer du compost à proximité du village. Précisons encore que la désignation d'un nouveau prestataire n'a rien changé pour les utilisateurs de ce service, sauf que les habitants du Boéchet et du Cerneux-Godat bénéficient aussi du ramassage, ce qui n'était pas le cas avant, ceci sans incidence sur le tarif fixé dans le contrat de prestation. L'information sur l'organisation du ramassage des déchets verts a été publiée dans l'avis officiel no 2/2015.

En conclusion : dans une vision plus large que le cas de notre commune, il faut relever que la gestion des déchets (de toutes sortes) et leur recyclage est en perpétuelle mutation et ceci à très court terme, à travers toute la Suisse et l'Europe. L'enlèvement et le traitement des déchets verts demandent un équipement spécifique dont peu de prestataires disposent. Dans ce contexte et face à des transporteurs qui dictent leur prix en revendiquant même des majorations avec effet rétroactif, le Conseil communal a décidé de changer de régime. Il a agi dans une situation particulière, il a fait des choix et les assume.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait et je ne demande pas l'ouverture de la discussion.

10. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Quid de la légalité du compost communal du Cerneux-de-la-Pluie

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je passe la parole à Monsieur Martial Farine afin qu'il développe son interpellation.

Monsieur Martial Farine : je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Urs Moser : je vais faire l'économie de l'introduction. Je vais juste préciser que lorsqu'on dit quid de la légalité du compost, ça veut dire qu'en est-il de la légalité du compost. Je vais d'abord répertorier les cinq questions posées.

Questions posées :

1. Pour quelle raison il est plus ou moins dissimulé, qu'il est invisible depuis la route cantonale ?
2. Les jus ruissèlent-ils en direction du Vallon, sont-ils récupérés et traités ?
3. Est-ce envisageable que la taxe payée par les citoyens des Bois puisse servir à éliminer des déchets provenant d'autres communes ?
4. Y a-t-il eu une demande d'autorisation d'installer un compost faite par le mandataire qui élimine les déchets verts de la Commune ?
5. Le Conseil communal s'est-il inquiété du devenir des déchets verts ? Comment et où est éliminé le compost mûr, en quelle quantité ? Que devient l'éventuel surplus ?

Réponses aux cinq questions :

1. Emplacement : la situation géographique de l'entreprise chargée du ramassage des déchets verts, la desserte et les exigences fédérales (OFEV/OFAG, page 37) déterminent l'emplacement.
2. Entreposage : l'entreposage et le traitement de déchets verts sur le domaine agricole du Cerneux-de-la-Pluie est conforme aux dispositions et exigences découlant d'une publication commune de l'OFEV et de l'OFAG de 2012 « Eléments fertilisants et utilisation des engrais dans l'agriculture ».
3. Taxe des citoyens des Bois : non. Le contrat entre la Commune et l'entreprise ne couvre que les déchets verts provenant du ramassage sur la Commune des Bois. Par contre, l'entreprise est libre de conclure des contrats de prestation avec d'autres collectivités et privés.
4. Autorisation : à ce sujet, la publication fédérale évoquée renvoie à des dispositions cantonales. L'entreprise mandatée a agi dès le début avec le consentement de l'Office de l'environnement à Saint-Ursanne. Selon les renseignements obtenus auprès de ce service, l'activité de compostage au Cerneux-de-la-Pluie est conforme aux dispositions cantonales en vigueur en la matière.
5. Utilisation du produit : la prestation de l'entreprise comprend le ramassage des déchets verts, leur entreposage et traitement et l'élimination du compost.

En conclusion, l'exploitant agricole et prestataire n'est pas en porte-à-faux avec les dispositions cantonales en matière d'entreposage et de traitement du compost.

Commentaires de l'exécutif :

Après avoir répondu le plus factuellement possible aux diverses questions des interpellations et ainsi sur le fond, le Conseil communal se considère en droit d'ajouter les réflexions suivantes.

- ☞ **Dans l'interpellation no 1**, il est relevé une absence de transparence qualifiée de récurrente du Conseil communal. Considérant que ce reproche n'est pas justifié, le Conseil communal le réfute avec fermeté et s'en étonne vivement.
- ☞ **Concernant l'obligation de transparence**, le Conseil communal précise que la référence qui est faite dans l'interpellation à la « Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence » n'est pas fondée. En effet, celle-ci n'a aucune portée dans le cas particulier de cette interpellation. Cette convention règle la transparence des réponses des autorités lorsqu'elles sont questionnées.
- ☞ **Dans l'exercice de sa mission**, le Conseil communal s'efforce de traiter les objets et résoudre les nombreux problèmes en assumant ses tâches en vertu des attributions règlementaires, dans le respect des compétences fixées, au plus près de sa conscience, dans l'intérêt général et avec le bon sens.
- ☞ **Culture des débats** : à ce sujet le Conseil communal cite Madame Martine Brunschwigg-Graf qui a dit « **Ce sont les débats qui ne sont pas menés qui divisent** ». Cet énoncé résume parfaitement à la fois la vision mais aussi la pratique de l'exécutif des échanges, du dialogue et des débats. Il s'efforce avec application à être à la hauteur de ses propres exigences, il ne refuse pas le débat et accepte la critique. La condition sine qua non est cependant que le débat doit être constructif, fondé sur des faits avérés et toujours orienté vers une solution. C'est pourquoi, le Conseil communal exprime ainsi son grand étonnement quant au ton adopté dans ces interpellations qui en plus des questions auxquelles nous avons répondu sont truffées de suppositions, de sous-entendus et d'interprétations sur lesquelles nous n'allons pas prendre position. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

Au vote, l'ouverture de la discussion est refusée par 8 voix contre 7.

11. Traitement de l'interpellation du groupe PS/Les Verts : Quelle eau boire ?

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je passe la parole à Monsieur Jacques Boni afin qu'il développe son interpellation.

Monsieur Jacques Boni : c'est une question assez simple et je n'ai rien à ajouter. On pourrait donner un exemple concret à nos enfants et petits-enfants, c'est la démarche souhaitée.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal pense que ce point ne méritait pas vraiment un point à l'ordre du jour. Par contre, cette interpellation pourrait être une décision du Bureau du Conseil général. Le Conseil communal se conformera à la décision prise par le Bureau du Conseil général.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : ce sera donc le Bureau du Conseil général qui s'occupera de répondre à cette interpellation pour la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : nous sommes arrivés à la fin de la séance et je vous remercie d'y avoir participé.

Madame Sabine Clémence : je désire prendre la parole sur un sujet extrêmement spécial. C'est parce que la Première Dame de notre village s'en va. C'est donc le dernier Conseil

général pour Rosy, à moins qu'on profite d'encore vite faire une dernière séance avant son départ ! Le PCSI aimerait profiter de l'occasion pour demander au Conseil communal peut-être ou au Conseil communal de La Ferrière s'il ne pourrait pas rejoindre le Canton du Jura comme vient de le faire Moutier. Rosy s'en va donc dans le Canton de Berne et ce n'est justement pas à la mode, pas du tout. J'aimerais bien, au nom du PCSI, remercier Rosy pour tout ce qu'elle a fait pour la Commune, pour son engagement au sein du Conseil communal, du Conseil général et du Bureau du Conseil général.

De vifs applaudissements sont adressés à Madame Rose-Marie Jobin en guise de remerciements.

Madame la Présidente, Rose-Marie Jobin : je m'excuse de vous abandonner en cours d'année, mais il ne devrait pas en résulter trop de désagréments. Je remercie surtout Vincent qui va me remplacer, à qui je n'ai pas donné le choix. Je lui souhaite bonne chance. J'ai eu du plaisir à travailler avec vous et à m'investir pour la Commune des Bois. Je suis surtout contente que nous ayons définitivement réglé le projet de l'Espace communal. Je fais mes adieux au Conseil général, mais je ne vous fais pas des adieux à vous tous. Comme je ne vais pas bien loin, j'espère vous rencontrer dans d'autres occasions. Je vous souhaite une bonne fin de législature et à ceux et celles qui continueront en 2018, je leur souhaite beaucoup de satisfactions dans leur engagement. Merci.

Monsieur Vincent Berger, Vice-président : je voudrais juste dire qu'au nom du Conseil général, je tiens à remercier Rose-Marie. Hélas, aujourd'hui, Rosy vient de présider son dernier Conseil général. Je tiens personnellement à la féliciter pour toutes ces années passées au service de la Commune, la remercier pour sa collaboration au sein du Bureau du Conseil général depuis plus de quatre ans et demi et surtout pour son excellent travail. Rosy, je te souhaite, nous te souhaitons, tout de bon pour la suite, que ce soit à titre privé ou politique si tu souhaites repartir à l'abordage de nouveaux défis chez nos voisins cantonaux.

De vifs applaudissements sont à nouveau adressés à Madame Rose-Marie Jobin en guise de remerciements.

La séance est levée à 21 h 30.

Au nom du Conseil général Les Bois	
La Présidente :	La Secrétaire :
Rose-Marie Jobin	Marlyse Jobin